



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.,
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Northern Contaminated Site Program
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Gordon Lake Remediation	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW699-170946/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client PWGSC EW699-170946	Date 2016-09-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$NCS-013-10831	
File No. - N° de dossier NCS-6-39105 (013)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-09-30	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wiebe, Amanda	Buyer Id - Id de l'acheteur ncs013
Telephone No. - N° de téléphone (204) 510-9736 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à modifier l'appel d'offres EW699-170946/A de la façon suivante :

1) Voir la modification No. 4 – attaché à ATT 0013.

2) Questions et Réponses

1. Concernant la géomembrane de la ZCRS et de la ZCSS, le tableau des spécifications (section 31 32 19.02 article 2.1.1.1) renvoie au dessin pour connaître l'épaisseur, mais les dessins ne donnent pas de détails sur l'épaisseur des géomembranes. Pouvez-vous nous indiquer l'épaisseur de la géomembrane des deux dispositifs de recouvrement?
 - a. Se reporter à la modification n° 3
2. À l'article n° 1 de la modification n° 002 de l'invitation EW699170946/A, vous faites référence à l'appendice 2 joint sous le libellé ATT 002 qui supprime les spécifications relatives au système de gestion de l'eau potable à l'étang Kidney. Cependant, à l'article n° 8 de la modification n° 002, il reste une ligne sur la méthodologie de construction du système de gestion de l'eau potable (SGEP) à l'étang Kidney (article 2.8. dont la valeur est de 5 points). Est-il toujours exigé d'inclure cette méthodologie dans notre soumission technique?
 - a. Non, les critères d'évaluation ont été corrigés en conséquence.
3. Afin d'éliminer cette incertitude et pour éviter tout conflit d'intérêt, réel ou perçu, concernant les soumissionnaires qui ont un contrat dans le cadre de la [COENTREPRISE DE LA ROUTE DE GLACE ENTRE TIBBITT et CONTWOYTO](#), le formulaire de soumission peut-il être mis à jour avec un montant provisoire intitulé « redevance pour l'utilisation de la route de glace entre Tibbitt et Contwoyto » afin que tous les soumissionnaires puissent indiquer la même valeur dans leur soumission? Le contrat indiquerait alors que les frais réels facturés au Canada par le soumissionnaire retenu se baseraient sur la facture réelle (sans majoration) mentionnant le tonnage réel et le tarif réel facturé. Au cas où un soumissionnaire choisirait de construire sa propre route de glace et de ne pas emprunter celle qui existe, celui-ci pourrait facturer la totalité du montant provisoire de la « redevance pour l'utilisation de la route de glace ».
 - a. Voir l'article 3 ci-dessous
4. Addenda 2 – Tableau des prix unitaires de la soumission
01 35 321 Cet article se rapporte à la description « Appareils de surveillance de la faune (incluant VTT) » et l'unité de mesure correspond à la journée. Normalement, le total n'est pas indiqué et le paiement est effectué sur la base de chaque jour-personne par appareil de surveillance de la faune. D'après cette description, le même tarif s'appliquerait pour chaque journée d'utilisation d'appareil de surveillance de la faune, qu'il n'y ait qu'un seul appareil en fonctionnement (il se peut que les travaux ne concernent qu'un seul chantier ou qu'il y ait une visite de chantier) ou plusieurs appareils (au cas où plusieurs appareils fonctionnent en même temps sur plusieurs chantiers). Veuillez confirmer que ce prix unitaire correspond au coût journalier par appareil de surveillance de la faune et, si oui, l'unité de mesure devrait peut-être être « jour-personne ».

- a) Nous n'envisageons pas de retenir l'unité de mesure « jour-personne ». L'idée est que le prix unitaire doit tenir compte de tous les coûts journaliers liés à la surveillance de la faune pour la totalité du chantier.

Article 01 35 321 du tableau des prix unitaires de la soumission – base de paiement

Remplacer « Appareils de surveillance de la faune (incluant VTT) » par « Surveillance de la faune du chantier »

5. Q5 Addenda 2 – Prix unitaires fermes ou forfaitaires

Comme pour la Q4 ci-dessus, veuillez confirmer que l'intitulé « Appareils de surveillance de la faune » doit correspondre au prix unitaire pour une personne et que la description doit être remplacée par « Surveillance de la faune » pour correspondre au coût horaire par appareil de surveillance de la faune.

- a) Comme cela concerne le tableau du personnel et de l'équipement additionnels, l'idée est d'avoir un prix horaire pour un appareil de surveillance de la faune complet avec VTT si cela s'avère nécessaire pour tout travail supplémentaire n'entrant pas dans le cadre du présent contrat.

Supprimer : « Appareils de surveillance de la faune » et remplacer par :

« Appareil de surveillance de la faune (complet avec VTT) »

6. Q6 Formulaire de soumission et d'acceptation

Le Formulaire de soumission et d'acceptation indique « si requis » sous la ligne où il est demandé aux soumissionnaires d'inscrire « Le numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle ». Nous n'avons vu nulle part dans les documents d'appel d'offres la mention d'exigences en matière d'attestation de sécurité pour ce contrat. Dans ce cas, SPAC peut-il confirmer que les soumissionnaires peuvent marquer « non requis » sur le Formulaire de soumission et d'acceptation à la ligne du numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle?

- a) C'est correct, aucune exigence en matière d'attestation de sécurité n'est liée à cet appel d'offres.

7. Ingénieur de chantier : Pouvez-vous définir le rôle et les responsabilités de l'ingénieur de chantier? Cette personne doit-elle être sur le chantier tout le temps? Le gestionnaire de projet peut-il assurer ce rôle?

- a) L'ingénieur de chantier a été supprimé des critères d'évaluation

8. Mine Treacy : Pouvons-nous avoir les coordonnées et le volume du sol et des stériles contaminés à la mine Treacy? Les renseignements ne figurent pas sur le dessin CTRE02.

a) Voir ci-joint les dessins révisés (CTRE02 et CTRE03)

9. Étang Kidney : Comme le système de gestion de l'eau potable (SGEP) a été supprimé de la portée des travaux, comment la tête de l'étang doit-elle être remblayée et obturée?

a) Se reporter à la section 01 81 00 Clause 1.5 – l'entrepreneur est responsable de la conception et de l'ingénierie du dispositif de remblai et d'obturation.

10. Burnt Island : Pouvons-nous remblayer la tête avec des stériles?

a) Se reporter à la section 01 81 00 Clause 1.5 – l'entrepreneur est responsable de la conception et de l'ingénierie du dispositif de remblai et d'obturation.

3) À titre d'information

Au sujet de l'utilisation de la route de glace : Les redevances pour l'utilisation de la route font l'objet d'une négociation directe avec le gestionnaire de la coentreprise de la route de glace. On doit signer une entente d'accès par une tierce partie et seuls les transporteurs désignés sont autorisés à travailler sur la route (voir la liste des transporteurs plus loin). Toutes les entreprises peuvent faire une demande pour utiliser la route, mais elles doivent satisfaire à des stipulations strictes et suivre les étapes indiquées pour être désignées. En général, les redevances d'utilisation de la route sont finalisées entre la minovembre et début de décembre. Dans le cadre d'un dépôt d'une soumission, les soumissionnaires peuvent utiliser le tarif fixe qui a été négocié en vue de préparer leur offre. Les redevances finales dépendront du poids et du nombre de chargements.

Aux fins de dépôt d'une soumission, l'entrepreneur doit utiliser le tarif de 0,190 \$/tonne de chargement par kilomètre sur la route de glace entre Tibbitt et Contwyoto uniquement.

À cela s'ajoutent des frais d'administration de 500 \$ qui s'appliquent à chaque utilisateur tiers.

Les entrepreneurs sont responsables des voies de desserte.

Les entreprises de camionnage suivantes ont été désignées :

Combustible			
Ventures West	Randy Hepper	780-998-7243 Ext. 304	randyhepper@ventureswest.net
Westcan Bulk	Larry Wheaton	867-444-0130	larry.wheaton@rtl.ca
Fret			
Tli Cho Landtran	Andy Young	867-766- 4909 Ext.252	ayoung@tlichoc.com
RTL	Larry Wheaton	867-444-0130	larry.wheaton@rtl.ca
Grimshaw	Craig Schmit	780-720-3992	craig.schmit@grimshaw-trucking.com
Deton Cho Landtran	Shawn Talbot	867-444-0123	shawn.talbot@detoncholandtran.com
ATS	Mark Rocher	867-445- 5820	ats@northwestel.net
Weatherby Trucking	Blair Weatherby	867-445- 1667	weatherby@ssimicro.com
Rowes Construction	Ron Schaub	867-874-3243	rschaub@rowes.ca

L'ensemble de l'équipement doit être transporté dans des remorques par un transporteur désigné (c'est-à-dire qu'il n'est pas possible qu'un chargeur aille de Yellowknife au lac Gordon).

Les sociétés doivent respecter toutes les conditions stipulées dans l'entente d'utilisation par des tiers.

Elles doivent produire un exemplaire de leur plan d'intervention d'urgence, leur plan en cas de déversement et leur plan relatif à la drogue et l'alcool, et être en mesure de réagir rapidement à toute situation.

Les transporteurs et les entrepreneurs de la route de glace doivent aussi s'assurer que tous leurs employés ont fourni les renseignements suivants :

-
- Vérification récente du casier judiciaire (3 mois avant le début du projet)
 - Réussite de l'examen en ligne sur l'orientation de la [ROUTE DE GLACE ENTRE TIBBITT ET CONTWOYTO](#)
 - Test de drogue avant le début du projet et possibilité de refaire un test si nécessaire en raison d'un incident.
 - Présentation du formulaire rempli d'autodéclaration de casier judiciaire et du formulaire de consentement de recherche et de surveillance relatifs à la route de glace (ne s'applique qu'aux employés devant accéder à un site minier de la coentreprise).
 - Dossier du conducteur (3 mois avant le début du projet)
 - Vérification de l'aptitude au service de tous les employés. En raison de la situation isolée du projet, du manque d'accès rapide aux soins médicaux et de la possibilité de très mauvais temps susceptible de ralentir l'assistance médicale pour un employé malade ou blessé, il est fortement recommandé à tous les employés de se soumettre à un examen médical récent et d'informer leur employeur en cas de prise de médicament ou de suivi de traitement qui pourrait avoir une influence sur leur état physique.

Remarque : La conformité aux renseignements cités cidessus doit être consignée dans un dossier, tenu à disposition de la coentreprise à des fins de vérification.

Communications sur la route de glace

Les sociétés de transport et les entrepreneurs de la route de glace doivent vérifier que tous les véhicules et les équipements mis en œuvre sur la route de glace sont équipés d'une radio VHF.

Ron Near Directeur, Exploitation de la route de glace
Diavik Diamond Mines Inc
Boîte postale 2498, Bureau 300, 520150e Avenue, Yellowknife, N.T.
X1A 2P8 Canada

Tél. : 867 669 6500 poste : 6561
ron.near@riotinto.com

3) Modifications à l'invitation à soumissionner:

1. Voir Appendice 1 - Formulaire De Prix Combinés

SUPPRIMER:

01 35 32-1	Appareils de surveillance de la faune (incluant VTT)	jour	400	\$ _____	\$ _____
-------------------	--	-------------	------------	----------	----------

INSERT:

01 35 32-1	Surveillance de la faune du site	jour	400	\$ _____	\$ _____
-------------------	----------------------------------	-------------	------------	----------	----------

2. Voir la page 26 de 61 "Personnel et Équipement Additionnels":

SUPPRIMER:

Spécialiste des matières dangereuses	heures	600	\$ _____	\$ _____
--------------------------------------	---------------	------------	----------	----------

INSERT:

Surveillance de la faune (appareil complet avec VTT)	heures	600	\$ _____	\$ _____
--	---------------	------------	----------	----------

3. Voir la page 36 de 61 "2.0 – Méthodologie "

SUPPRIMER:

2.8 Construction d'un système de gestion de l'eau potable (SGEP) à l'étang Kidney	<p>1. L'entrepreneur a clairement décrit sa méthodologie pour la réalisation de la tâche. Les détails comprennent notamment, sans s'y limiter :</p> <p>a. l'ordre de construction;</p> <p>b. la démonstration que l'entrepreneur comprend les exigences réglementaires dans la mesure où elles se rattachent à la tâche et qu'il s'y conforme;</p> <p>d. des détails sur les considérations de santé et de sécurité propres à la tâche, qui incluent la compréhension des risques chimiques, physiques et environnementaux liés à la tâche.</p> <p>2. L'entrepreneur a recensé les risques majeurs et les problèmes potentiels, ainsi que les mesures d'atténuation pour la tâche. Les détails comprennent notamment, et sans s'y limiter :</p> <p>a. le SGEP pourrait être retiré de la tâche par TPSGC.</p>	10	.05	.5
---	---	-----------	------------	-----------

Modifier les articles 2.3 et 2.7 comme suit : Les modifications sont surlignées en jaune.

<p>2.3 Construction d'une zone de confinement des résidus et du sol (ZCRS) à Camlaren.</p>	<p>1. L'entrepreneur a clairement décrit sa méthodologie pour la réalisation de la tâche. Les détails comprennent notamment, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'ordre de construction; b. la consolidation des déchets avant la construction du système de recouvrement; c. la démonstration que l'entrepreneur comprend les exigences réglementaires dans la mesure où elles se rattachent à la tâche et qu'il s'y conforme; d. des détails sur les considérations de santé et de sécurité propres à cette tâche, ce qui inclut une compréhension des risques chimiques, physiques et environnementaux liés à la tâche. <p>2. L'entrepreneur a recensé les risques majeurs et les problèmes potentiels, ainsi que les mesures d'atténuation pour la tâche, incluant, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les changements potentiels dans le volume de déchets qui doivent être confinés dans la ZCSS. 	<p>10</p>	<p>.4 .45</p>	<p>4.0 4.5</p>
<p>2.7 Construction d'une zone de confinement des stériles et du sol (ZCSS) à l'étang Kidney</p>	<p>1. L'entrepreneur a clairement décrit sa méthodologie pour la réalisation de la tâche. Les détails comprennent notamment, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'ordre de construction; b. la consolidation des déchets avant la construction du système de recouvrement; c. la démonstration que l'entrepreneur comprend les exigences réglementaires dans la mesure où elles se rattachent à la tâche et qu'il s'y conforme; d. des détails sur les considérations de santé et de sécurité propres à cette tâche, ce qui inclut une compréhension des risques chimiques, physiques et environnementaux liés à la tâche. <p>2. L'entrepreneur a recensé les risques majeurs et les problèmes potentiels, ainsi que les mesures d'atténuation pour la tâche, incluant, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les changements potentiels dans le volume de déchets qui doivent être confinés dans la ZCSS. 	<p>10</p>	<p>.2 .25</p>	<p>2.0 2.5</p>

4. Voir la page 40 de 61 "4.0 – Critères de gestion et d'organisation"

SUPPRIMER:

<p>4.4</p>	<p><u>Gestionnaire de projet</u> 1. Expérience manifeste de la gestion de projets de remise en état de lieux, réalisés à une échelle comparable à celle du projet proposé et d'une envergure semblable. 2. Expérience manifeste du contrôle des finances et des horaires, et de la coordination des activités avec le client.</p>	<p>10</p>	<p>0.35</p>	<p>3.5</p>
<p>4.5</p>	<p><u>Substitut du gestionnaire de projet</u> 1. Expérience manifeste de la gestion de projets de remise en état de lieux, réalisés à une échelle comparable à celle du projet proposé et d'une envergure semblable. 2. Expérience manifeste du contrôle des finances et des horaires, et de la coordination des activités avec le client.</p>	<p>10</p>	<p>0.225</p>	<p>2.25</p>
<p>4.6</p>	<p><u>Gestionnaire de mine/surveillant de chantier</u> 1. Attestation de superviseur niveau 2 WSCC des T.N.-O. (Une preuve de certification sera demandée avant l'octroi du contrat). 2. Expérience manifeste requise :</p>	<p>10</p>	<p>0.3</p>	<p>3</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - expérience de projets d'assainissement d'une ampleur similaire au projet proposé; - expérience de l'application des politiques, règlements et lois sur la santé et sécurité au travail; - leadership démontré de toutes les parties sur place, incluant la gestion des ressources sur le terrain et de tous les corps de métiers pour qu'ils effectuent leur partie du travail en toute sécurité, dans les délais prévus et selon une norme de qualité acceptable; - préparation des calendriers de travail du chantier; - organisation des rencontres de sécurité régulières; - maintien d'un site sécuritaire, organisé et propre. 			
4.7	<u>Gestionnaire de mine/surveillant de chantier de relève</u> 1. Expérience manifeste de la gestion du personnel dans les campements situés dans les régions éloignées. 2. Expérience manifeste du surveillant de chantier dans le cadre de projets et de remise en état des lieux, d'envergure semblable à celle du projet proposé.	10	0.15	1.5
4.8	<u>Coordonnateur de la santé et de la sécurité sur le site</u> 1. Expérience manifeste de travail dans les régions éloignées dans le cadre de projets de remise en état de lieux, d'envergure semblable au projet proposé. 2. Expérience manifeste de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes sur la santé et la sécurité adaptés aux différents emplacements à assainir.	10	0.125	1.25
4.9	<u>Coordonnateur de la santé et de la sécurité à l'extérieur du site</u> 1. Expérience manifeste de travail dans les régions éloignées dans le cadre de projets de remise en état de lieux, d'envergure semblable au projet proposé. 2. Expérience manifeste de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes sur la santé et la sécurité adaptés aux différents emplacements à assainir.	10	0.125	1.25
4.10	<u>Spécialiste des déchets dangereux</u> 1. Expérience manifeste sur le terrain dans le cadre de projets d'assainissement d'envergure semblable au projet proposé. 2. Expérience manifeste de la reconnaissance, de l'échantillonnage, de la caractérisation, de la conteneurisation et du transport des matières dangereuses ainsi que de leur élimination.	10	.125	1.25
4.11	<u>Spécialiste des doublures</u> 1. Expérience manifeste sur le terrain de l'installation des géotextiles et des géomembranes bitumineuses. 2. L'expérience manifeste comprend l'installation, la couture et l'assurance de la qualité/contrôle de la qualité.	10	0.125	1.25
4.12	<u>Ingenieur de chantier</u> 1. Expérience manifeste sur le terrain dans le cadre de projets d'assainissement d'envergure semblable au projet proposé. 2. Expérience manifeste sur le terrain du remblai et de l'assainissement environnemental.	10	.35	3.5

INSERT: Les modifications sont surlignées en jaune.

4.4	<p><u>Gestionnaire de projet</u> 1. Expérience manifeste de la gestion de projets de remise en état de lieux, réalisés à une échelle comparable à celle du projet proposé et d'une envergure semblable. 2. Expérience manifeste du contrôle des finances et des horaires, et de la coordination des activités avec le client.</p>	10	0.55	5.5
4.5	<p><u>Substitut du gestionnaire de projet</u> 1. Expérience manifeste de la gestion de projets de remise en état de lieux, réalisés à une échelle comparable à celle du projet proposé et d'une envergure semblable. 2. Expérience manifeste du contrôle des finances et des horaires, et de la coordination des activités avec le client.</p>	10	0.325	3.25
4.6	<p><u>Gestionnaire de mine/surveillant de chantier</u> 1. Attestation de superviseur niveau 2 WSCC des T.N.-O. (Une preuve de certification sera demandée avant l'octroi du contrat). 2. Expérience manifeste requise : - expérience de projets d'assainissement d'une ampleur similaire au projet proposé; - expérience de l'application des politiques, règlements et lois sur la santé et sécurité au travail; - leadership démontré de toutes les parties sur place, incluant la gestion des ressources sur le terrain et de tous les corps de métiers pour qu'ils effectuent leur partie du travail en toute sécurité, dans les délais prévus et selon une norme de qualité acceptable; - préparation des calendriers de travail du chantier; - organisation des rencontres de sécurité régulières; - maintien d'un site sécuritaire, organisé et propre.</p>	10	0.35	3.5
4.7	<p><u>Gestionnaire de mine/surveillant de chantier de relève</u> 1. Expérience manifeste de la gestion du personnel dans les campements situés dans les régions éloignées. 2. Expérience manifeste du surveillant de chantier dans le cadre de projets et de remise en état des lieux, d'envergure semblable à celle du projet proposé.</p>	10	0.15	1.5
4.8	<p><u>Coordonnateur de la santé et de la sécurité sur le site</u> 1. Expérience manifeste de travail dans les régions éloignées dans le cadre de projets de remise en état de lieux, d'envergure semblable au projet proposé. 2. Expérience manifeste de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes sur la santé et la sécurité adaptés aux différents emplacements à assainir.</p>	10	0.125	1.25
4.9	<p><u>Coordonnateur de la santé et de la sécurité à l'extérieur du site</u> 1. Expérience manifeste de travail dans les régions éloignées dans le cadre de projets de remise en état de lieux, d'envergure semblable au projet proposé. 2. Expérience manifeste de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes sur la santé et la sécurité adaptés aux différents emplacements à assainir.</p>	10	0.125	1.25
4.10	<p><u>Spécialiste des déchets dangereux</u> 1. Expérience manifeste sur le terrain dans le cadre de projets d'assainissement d'envergure semblable au projet proposé. 2. Expérience manifeste de la reconnaissance, de l'échantillonnage, de la</p>	10	.125	1.25

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW699-170946/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
PWGSC EW699-170946

Amd. No. - N° de la modif.
004
File No. - N° du dossier
NCS-6-39105

Buyer ID - Id de l'acheteur
NCS013
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	caractérisation, de la conteneurisation et du transport des matières dangereuses ainsi que de leur élimination.			
4.11	<u>Spécialiste des doublures</u> 1. Expérience manifeste sur le terrain de l'installation des géotextiles et des géomembranes bitumineuses. 2. L'expérience manifeste comprend l'installation, la couture et l'assurance de la qualité/contrôle de la qualité.	10	0.125	1.25
4.12	<u>Ingénieur de chantier</u> 1. Expérience manifeste sur le terrain dans le cadre de projets d'assainissement d'envergure semblable au projet proposé. 2. Expérience manifeste sur le terrain du remblai et de l'assainissement environnemental.	10	.35	3.5

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.